
RÉPUBLIQUE DU TCHAD

CTD 1158

Appui à un programme national de développement du pastoralisme et de l'élevage

SOMMAIRE

I - LE SECTEUR, LE CONTEXTE ET LES ENJEUX	3
1.1. Présentation du secteur	3
1.2. Politique du Gouvernement	3
1.3. Importance pour le pays	3
1.4. Contribution aux axes stratégiques de l'aide française et de l'Agence française de développement (AFD)	4
<i>1.4.1. Enseignements tirés des activités principales de l'AFD et des autres acteurs de l'aide française dans le secteur</i>	<i>4</i>
<i>1.4.2. Contribution aux axes stratégiques de l'aide française et de l'AFD</i>	<i>4</i>
II - LE PROJET	5
2.1. Finalité	5
2.2. Objectif spécifique	5
2.3. Contenu du projet	5
2.4. Intervenants et mode opératoire	7
2.5. Coût et plan de financement	8
2.6. Justification du produit financier AFD, subsidiarité, termes	8
III - ÉVALUATION DES IMPACTS DU PROJET	8
IV - DISPOSITIF DE SUIVI-EVALUATION ET INDICATEURS	10

Liste des sigles et acronymes

AFD	Agence française de développement
BAD	Banque africaine de développement
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique
CIS	cadre d'intervention sectoriel
CP	comité de pilotage
FED	Fonds européen de développement
FIDA	Fonds international de développement agricole
IRED	Innovations et réseaux pour le développement
MEPCI	ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération internationale
MEH	ministère de l'Élevage et de l'Hydraulique
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
PASTOR	programme de développement pastoral
PIB	produit intérieur brut
PRAPS	programme régional d'appui au pastoralisme au Sahel
PTF	partenaires techniques et financiers
UE	Union européenne

I - LE SECTEUR, LE CONTEXTE ET LES ENJEUX

1.1. Présentation du secteur

L'élevage notamment pastoral joue un rôle clé dans l'économie agricole du Tchad. Ce secteur, qui représente 37 % du PIB du secteur agricole fait vivre environ 40 % de la population rurale (6 millions de personnes), renferme un effectif important de cheptel constitué notamment par plus de 7 millions de bovins, 8 millions d'ovins-caprins et 3 millions de camelins. Environ 80 % du cheptel tchadien est régi par les systèmes pastoraux mobiles très diversifiés, et largement tributaires des ressources naturelles renouvelables. L'élevage joue un rôle important dans la création d'emplois, la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la valorisation et l'occupation de vastes territoires et la distribution des revenus en milieu rural. Avec la viande, les cuirs et les peaux, l'élevage rapporterait au pays 200 M€ par an, soit 84 % des exportations hors pétrole (2011).

1.2. Politique du Gouvernement

Le secteur de l'élevage est défini comme prioritaire pour les trois années à venir dans le plan national de développement 2013-2015 élaboré par le Gouvernement tchadien, dans sa déclinaison pour l'élevage (2010-2017). Les orientations nationales récentes dans lesquelles s'inscrit l'action proposée concernent d'autres secteurs : schéma directeur de l'agriculture (2006-2015), programme national de sécurité alimentaire (2011-2015), schéma directeur de l'eau et de l'assainissement (2003-2020) et le programme d'action national d'adaptation aux changements climatiques (2009).

Des dynamiques récentes engagées par le Gouvernement s'inscrivent pleinement dans le champ du développement pastoral, notamment : le colloque national sur le pastoralisme de 2011 recommandant la mise en place d'une plate-forme des acteurs du développement pastoral au Tchad (« plate-forme pastorale », 2012) ; la Déclaration de N'Djamena issue du colloque régional « Développement pastoral et sécurité » de mai 2013 ; l'accueil d'une délégation centrafricaine en mai 2014 pour un échange d'expériences ; l'adoption du Code pastoral par l'Assemblée nationale tchadienne le 11 novembre 2014.

La plate-forme pastorale s'est mobilisée pour la construction d'une stratégie de développement pastoral à l'échelle nationale (avril 2014) et pour sensibiliser les pouvoirs publics et construire un programme d'urgence face à la crise pastorale en lien avec le reflux des éleveurs de République centrafricaine (mai 2014).

La reconnaissance par le Gouvernement tchadien des contributions importantes des systèmes d'élevage extensif dans le domaine de l'économie nationale et sous-régionale, de réduction de la pauvreté, de gestion durable des ressources naturelles, de création d'emplois et de développement des territoires arides et semi-arides a conduit le Gouvernement à adopter une politique de sécurisation des activités agro-pastorales et de valorisation des filières animales.

1.3. Importance pour le pays

Les facteurs sociaux, économiques et environnementaux en cause dans la problématique de gestion durable des ressources pastorales au Tchad sont à la fois structurels et conjoncturels. Les structures sociales et les modes de gouvernance des ressources pastorales mis en place par les sociétés concernées se sont affaiblis et ne peuvent plus faire face aux effets de la démographie sur l'occupation des terres et l'accès à l'eau en zone sahélienne, comme en zone soudanienne. Au plan économique, l'importance de l'élevage pour la sécurité alimentaire des ménages ruraux, l'exportation d'animaux sur pieds, la force de travail et la fumure sont reconnues par de nombreux acteurs de la filière. Ceci induit une concurrence accrue dans l'accès aux ressources en

pâturage et à l'eau. Les facteurs écologiques viennent également renforcer les risques de conflits et la vulnérabilité des familles de pasteurs et agro-pasteurs. L'augmentation des événements extrêmes tels que les sécheresses, les fortes pluies et les conflits armés (République centrafricaine et Darfour) rend plus que jamais nécessaires la mobilité des troupeaux et la mise en place de mécanismes de soutien de la résilience. Ces trois faisceaux induisent une augmentation du risque de conflits et de la vulnérabilité des ménages vivant totalement ou partiellement de l'élevage. Cette problématique est renforcée par un accès insuffisant des pasteurs aux services d'éducation et de santé qui constitue une contrainte forte à une mobilité pastorale et à la valorisation de la complémentarité entre les sociétés mobiles et sédentaires.

Au vu des enjeux, l'élevage au Tchad peut constituer le facteur principal d'unité ou, au contraire, un facteur de division majeur des populations dans les zones en cours de densification. Conscients de cette problématique, le Gouvernement et les parties prenantes du secteur ont engagé un travail de modernisation des politiques et des textes juridiques. Ils ont ainsi défini des orientations fondamentales dans le domaine de la sécurisation des espaces pastoraux, l'aménagement de l'espace, la modernisation des infrastructures hydrauliques et commerciales, l'amélioration des services aux éleveurs dans différents domaines telles l'éducation, la santé animale et humaine. Le développement d'actions nouvelles dans ces domaines repose sur des démarches mobilisant largement les populations et les acteurs locaux dans la compréhension des problématiques et l'élaboration de stratégies et de démarches innovantes. La mobilisation de moyens financiers et humains des partenaires techniques et financiers (PTF) pour une gestion améliorée des ressources agro-pastorales est recherchée par les autorités tchadiennes qui s'engagent dans un programme de développement pastoral (PASTOR).

1.4. Contribution aux axes stratégiques de l'aide française et de l'Agence française de développement (AFD)

1.4.1. Enseignements tirés des activités principales de l'AFD et des autres acteurs de l'aide française dans le secteur

L'AFD dispose d'une longue expérience (plus de vingt ans) dans le domaine de l'hydraulique et du développement pastoral au Tchad qui a été évaluée en 2013. L'AFD a également été un des acteurs clefs aux côtés de la délégation de l'Union européenne (UE) dans l'organisation du colloque régional « Développement pastoral et sécurité » de N'Djamena qui a débouché sur la déclaration interministérielle de mai 2013. La légitimité de l'AFD pour accompagner le ministère de l'Élevage et de l'Hydraulique (MEH) dans son programme est reconnue et incontestée.

Via ce projet, l'AFD contribue directement à l'objectif d'accès à l'eau (hydraulique pastorale et rurale), mais aussi aux objectifs de santé et d'éducation en développant des approches innovantes pour des populations mobiles. Le développement économique du monde rural est visé via une approche d'appuis à la filière.

Des effets positifs sur la gouvernance sont aussi attendus, par l'appui aux politiques publiques (stratégie nationale d'aménagement pastoral, Code pastoral, plate-forme pastorale). Aussi, comme les acteurs du colloque régional de N'Djamena l'ont souligné en mai 2013, le pastoralisme est un contributeur majeur à la maîtrise du territoire et à la sécurité publique.

1.4.2. Contribution aux axes stratégiques de l'aide française et de l'AFD

Lors du dernier Comité interministériel pour la coopération internationale et le développement du 31 juillet 2013, le Gouvernement français a réaffirmé que le soutien aux agriculteurs dans les pays du Sud est un levier essentiel de la lutte contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté, et a donc décidé de promouvoir une agriculture familiale, productrice de richesse et d'emplois et respectueuse des écosystèmes.

Le projet est en cohérence avec l'engagement français, pris à la suite de la crise alimentaire mondiale de 2008, d'investir davantage sur les leviers de la sécurité alimentaire et de la production agricole. Le projet est en droite ligne avec l'axe prioritaire du cadre d'intervention sectoriel (CIS) Développement rural de l'AFD autour des problématiques des ressources naturelles, du foncier et du développement des territoires ruraux, et plus particulièrement, dans les axes du CIS Sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne adopté par l'AFD en 2013.

Le projet s'inscrit pleinement dans le cadre des priorités de l'AFD pour l'Afrique (POS3) et du cadre d'intervention régional pour l'Afrique subsaharienne qui ciblent le soutien à l'agriculture et aux filières agro-industrielles, le développement des infrastructures, le soutien au secteur privé et au développement solidaire, ainsi que l'appui direct aux populations par l'éducation et la santé dans les pays pauvres prioritaires dans le cadre des efforts de la communauté internationale en faveur des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD).

Enfin, le projet s'inscrit bien dans les trois objectifs du dernier document cadre de partenariat entre la France et le Tchad :

- la réponse aux besoins essentiels des populations correspondant aux OMD : eau, éducation, santé et développement rural ;
- l'appui à la gouvernance et la construction de l'État de droit ;
- le soutien au rayonnement francophone, culturel et scientifique.

II - LE PROJET

2.1. Finalité

Contribuer à l'utilisation rationnelle et durable des ressources pastorales en prenant en compte les besoins des populations locales et en réduisant ainsi leur vulnérabilité en zone pastorale et agro-pastorale.

2.2. Objectif spécifique

Les pasteurs, agro-pasteurs et agriculteurs sont sécurisés dans la gestion et l'exploitation durable des ressources agro-pastorales sur l'ensemble du territoire tchadien.

L'impact attendu passera par des aménagements de l'espace et des équipements améliorés et plus durables, des acteurs institutionnels mobilisés dans l'application du Code pastoral récemment adopté et des services de santé animale, de santé humaine et d'éducation adaptés à la mobilité pastorale.

2.3. Contenu du projet

L'AFD dispose de plus de vingt ans d'expérience en développement pastoral au Tchad. Ce programme co-instruit et cofinancé par l'UE et l'AFD (programmation commune du 11^e Fonds européen de développement [FED]) est structuré en deux blocs d'activités :

- Une composante centrale sur laquelle portera spécifiquement l'appui de l'AFD, détaillée ci-dessous, pour la mise en place d'un mécanisme national de définition, pilotage, suivi/évaluation d'un programme national fondé sur le Code pastoral. Les politiques publiques sectorielles en lien avec le développement pastoral ainsi définies fédéreront les différentes parties prenantes interministérielles et les organisations professionnelles. Cette composante aura un volet de renforcement de capacités du maître d'ouvrage sur ses fonctions de coordination, capitalisation et mise en synergie des actions régionales financées par l'ensemble des PTF.

- Une composante régionale financée par l'UE pour la déclinaison de la stratégie nationale sur trois zones : Centre (département de Fitri et régions du Guéra), Sud (Mandoul et Moyen Chari) et Est (de l'Ennedi Est jusqu'au Salamat). Ces zones sont prioritaires en termes de sécurisation et développement pastoral telles qu'identifiées par un diagnostic initial durant l'exercice de programmation conjointe UE/AFD et sont complémentaires avec les régions bénéficiant d'appuis d'autres bailleurs de fonds – dont l'AFD pour la région Centre (projet CTD 1125) – sur ce même thème. Durant l'instruction, la Banque mondiale a été invitée par le Gouvernement tchadien à s'inscrire dans ce programme et à supporter des activités dans des régions non/mal couvertes par les appuis disponibles.

La stratégie sélectionnée pour traiter les difficultés/problèmes constatés que le projet a pour but de résoudre est articulée autour des activités et résultats attendus suivants :

- **Composante centrale : Mécanisme de pilotage conjoint et appui aux politiques publiques de développement pastoral**

Un premier résultat vise à mettre en place et soutenir le MEH dans la gestion d'un mécanisme de pilotage et d'appui aux politiques publiques, à travers des activités de coordination nationale et régionale de l'ensemble du programme PASTOR, mais aussi de formation, de renforcement des capacités et d'équipement.

Un deuxième résultat est axé sur la définition et la mise en place d'un système de suivi des impacts des actions de développement pastoral et sur la contribution à l'amélioration des systèmes d'informations existants.

Le troisième résultat est axé sur l'amélioration des politiques publiques de développement pastoral en soutenant l'animation de l'espace de dialogue interinstitutionnel au sein de la plate-forme pastorale : stratégie de développement pastoral, préparation des décrets d'application du Code pastoral, mécanisme de financement de l'entretien des ouvrages pastoraux, services sociaux et de conseils aux pasteurs et agro-pasteurs.

Enfin le quatrième résultat concerne l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de renforcement des capacités à partir d'un diagnostic institutionnel notamment sur les fonctions régaliennes de contrôle et de supervision [montage des dossiers d'appels d'offres et appui aux passations de marchés publics, formation des agents du ministère au suivi contrôle qualité pour les infrastructures à réaliser, appui à la coordination et la mise en œuvre du suivi-qualité des aménagements et infrastructures...].

- **Composantes régionales (Sud, Centre et Est du pays) : Développement durable de l'élevage, la sécurisation de l'accès et la gestion apaisée des ressources agro-pastorales et la facilitation de l'accès aux services sociaux pour les pasteurs**

Le premier résultat est axé sur le renforcement des capacités des acteurs et l'animation régionale du développement pastoral à l'échelle des deux régions (formation des acteurs au Code pastoral, élaboration d'une stratégie régionale de développement pastoral avec les différents acteurs en présence...).

Le deuxième résultat permettra la réalisation d'aménagements concertés d'hydraulique pastorale et de sécurisation de la mobilité (points d'eau, accès sécurisés pour les troupeaux, délimitations de zones de culture et de pâturages...).

Le troisième résultat sera axé sur la mise en place et l'expérimentation du dispositif de maintenance durable des ouvrages en articulation avec la stratégie définie au niveau national dans le cadre de la plate-forme pastorale.

Le quatrième résultat développera une expérimentation permettant de mettre sur pied des services de santé animale adaptés et durables mobilisant les ouvrages pastoraux, les services de l'élevage et les vétérinaires privés.

Le cinquième résultat soutiendra des innovations techniques, économiques et sociales dans les systèmes d'association agriculture-élevage : diagnostic concerté, conception et mise en œuvre d'innovations, suivi-évaluation.

Un sixième résultat visera à améliorer l'accès aux services d'enseignement de base pour qu'il soit plus équitable pour les communautés de pasteurs (élaboration et expérimentation avec les communautés et les services de l'éducation d'un dispositif de formations adapté à la mobilité...).

Enfin le septième résultat s'axera sur l'amélioration de l'accès aux services de santé de base, en articulant mieux les activités de santé humaine et de santé animale.

2.4. Intervenants et mode opératoire

Le montage de ce programme sectoriel national construit et piloté par la composante centrale doit rester flexible et pouvoir intégrer des contributions additionnelles (secteur 1 – sécurité alimentaire du 11^e FED au Tchad, Banque mondiale...), comme déjà existantes (FIDA, Coopération suisse, BAD) dans les régions afin de parvenir à une couverture nationale. L'approche programme discutée avec la partie tchadienne et ses PTF suppose une mise en synergie des interventions qui passe par la définition d'un socle commun.

Le maître d'ouvrage du programme sera le MEH – déjà maître d'ouvrage de l'ensemble des programmes soutenus par plusieurs agences de coopération (AFD, FIDA, BAD, Coopération suisse, Banque mondiale, UE) dans les régions – qui aura la responsabilité de la coordination et de la mise en œuvre du programme. La convention de financement sera signée avec le ministère des Finances et du Budget tchadien.

- **Coordination du programme** : Elle serait placée sous la tutelle du secrétariat général qui coiffe les trois directions générales impliquées dans la mise en œuvre (développement pastoral, hydraulique et renforcement des capacités). Une équipe légère sera constituée et mobilisée suite à un appel d'offres international pour appuyer le MOA dans la coordination et la mise en œuvre opérationnelle. Le contrat d'opérateur comprendra de l'assistance technique internationale. En parallèle et sur la base d'un diagnostic institutionnel à engager dès cette phase d'instruction, un plan de renforcement des capacités de l'ensemble des intervenants au programme aux niveaux central et déconcentré sera conduit par des compétences additionnelles mobilisées par l'équipe du MEH.

La mise en œuvre des opérations pilotes destinées à définir les politiques sectorielles en matière d'éducation et de santé relèvera d'appels à propositions lancés auprès d'opérateurs constitués d'un consortium réunissant bureaux internationaux, ONG et organisations professionnelles.

La mise en œuvre des volets régionaux financés par l'UE relèvera d'un ou de plusieurs opérateurs sélectionnés par appels d'offres et présentant les capacités techniques, opérationnelles et financières nécessaires.

Dans un souci de rationaliser les appuis de ses PTF, le MEH souhaite que cette unité de coordination placée sous la direction du secrétariat général puisse couvrir l'ensemble des activités définies pour le programme. En ce sens, dans le cas de nouveaux financements, des compétences additionnelles (suivi des procédures, compétences sectorielles en économie, moyens de fonctionnement...) viendront renforcer l'équipe à mobiliser sur financement de l'AFD. Dans la mesure du possible, les outils de suivi (manuel de procédures, rapports d'exécution, suivi financier...) seront communs.

- **Comité de pilotage (CP)** : Dans la mesure où ce programme sera cofinancé par l'UE, le CP sera mis en place par un arrêté du MEH qu'il coprésidera avec le ministère de l'Économie, du

Plan et de la Coopération internationale (le MEPCI étant le MOA pour la délégation de l'UE au Tchad). Les membres du CP seront les institutions nationales parties prenantes, les PTF et les organisations professionnelles faîtières ; par ailleurs, les représentants de l'UE, de l'AFD et des autres PTF qui viendraient abonder en synergie la mise en œuvre du programme sur d'autres régions siégeront dans le CP en qualité de simples observateurs.

Pour la gestion financière, la convention de subvention précisera les différentes modalités de versement (par avances pour les opérateurs avec une caisse d'avance auprès du MEH) soumises à l'avis de non-objection de l'AFD, tout comme le recours à des cabinets d'audit de renommée internationale représentés au Tchad, pour les différents comptes du programme.

2.5. Coût et plan de financement

Coût estimatif du projet	Montant en M€	%
• Composante centrale : Appui à la mise en œuvre des politiques publiques	8,20	29,3
• Composantes régionales : Sud, Centre et Est	17,56	62,7
• Audit/communication/SE/imprévus	2,24	8
Total	28,00	100

Plan de financement envisagé	Montant en M€	%
AFD	6	21,4
Co-financiers		
• Union européenne (11 ^e FED)	20	71,4
Autofinancement	2	7,2
Reste à financer	0	0
Total	28	100

Pour des raisons de disponibilités de la ressource (le 11^e FED sera mobilisable au plus tôt en 2016), la délégation de fonds communautaires à l'AFD initialement envisagée est un sujet à reconsidérer après le lancement du programme. La mise en œuvre du programme débutera avec la composante 1 du projet qui capitalisera sur les expériences passées et en cours et dressera le cadre d'interventions des prochains appuis dans les régions de l'UE (PASTOR), mais aussi de la Banque mondiale (composante Tchad du programme régional d'appui au pastoralisme au Sahel – PRAPS).

2.6. Justification du produit financier AFD, subsidiarité, termes

Le financement de l'AFD sera apporté sous la forme d'une subvention sur l'enveloppe du programme 209 allouée à l'AFD par le MAEDI pour l'année 2014, les interventions sur prêts n'étant actuellement pas possibles pour le Tchad. La période indicative de mise en œuvre opérationnelle est de 60 mois à compter de la date d'entrée en vigueur de la convention de financement.

III - ÉVALUATION DES IMPACTS DU PROJET

Sont présentées ci-dessous les contributions aux enjeux de développement durable attendues par la mise en œuvre du programme national dont les impacts vont au-delà de ceux permis par la seule contribution de l'AFD (composante centrale).

- Composante « développement économique »

Le programme a été dessiné en suivant les recommandations des conférences régionales « développement pastoral et sécurité » de N'Djamena (mai 2013) et Nouakchott (novembre 2013), ainsi que celles de la méta-évaluation de vingt ans d'interventions de l'AFD dans le domaine de l'hydraulique pastorale (IIED, octobre 2013). Ces événements ont mis l'accent sur la contribution sans égale des systèmes d'élevage mobile aux économies des pays sahéliens, qui justifie l'engagement des gouvernements à soutenir le développement des filières pastorales. Le Tchad, signataire des différentes déclarations, est par ailleurs le premier pays du Sahel à adopter une approche programme qui se nourrit des expériences des projets mis en œuvre dans les différentes régions du pays. De plus, le financement de l'UE viendra du deuxième secteur de concentration du programme indicatif national du 11^e FED (gestion des ressources naturelles), lequel pourra être complété par un nouveau financement portant spécifiquement sur une composante économique transversale (projet d'appui à la filière bovine – PAFIB2 – relevant du secteur de concentration sécurité alimentaire). Enfin, le programme offre un cadre cohérent pour la mise en œuvre des projets de soutien aux filières animales, financés par d'autres bailleurs de fonds (BAD et Banque mondiale). Le programme aura des effets positifs d'entraînement sur le secteur élevage au Tchad.

- Composante « bien-être social et réduction des déséquilibres sociaux »

Le programme vise la prévention et la résolution des conflits pour l'accès et l'usage des ressources naturelles, mais également un meilleur accès aux services sociaux (éducation, santé). La mobilité est un facteur d'adaptation aux effets du changement climatique et contribue à améliorer les capacités de résilience des populations rurales.

- Composante « égalité hommes-femmes »

Le programme développera des activités qui toucheront directement, en zones pastorales, les femmes et les jeunes enfants (santé humaine et animale couplée avec le dispositif d'éducation en milieu nomade). La plupart des actions de sécurisation de la mobilité, de renforcement des capacités en soutien à une gestion plus durable et apaisée des ressources pastorales auront un impact direct sur les femmes et les jeunes, rendant les conditions de la mobilité beaucoup plus sereines au profit d'une meilleure valorisation des ressources pastorales. Enfin, des opérateurs (associations, ONG...) composés de femmes et spécialisés sur les enjeux d'éducation et de santé, ont été pré-identifiés au Tchad. Le programme tient compte des intérêts des différents groupes et communautés.

- Composante « préservation de la biodiversité, gestion des milieux et des ressources naturelles »

Le programme soutiendra une gestion durable des ressources naturelles contribuant à la préservation des écosystèmes pastoraux grâce au maintien d'une activité anthropique qui contribue également au maintien de leur biodiversité (pâturage raisonné, charge animale adaptée, sensibilisation des pasteurs à la protection de la faune sahélienne...).

- Composante « lutte contre le changement climatique et ses effets adaptation »

Les travaux récents conduits au Tchad (plate-forme pastorale, 2013 ; méta-évaluation des vingt ans d'interventions de l'AFD en faveur de l'hydraulique pastorale au Tchad, mai 2013) confirment bien les travaux qui, au cours des deux dernières décennies, ont montré que les systèmes d'élevage pastoraux mobiles constituent des modes de production bien adaptés à un environnement présentant une grande variabilité éco-climatique. Cette variabilité constitue également un des éléments du changement climatique dans les zones saharo-sahéliennes. De ce fait, la mobilité pastorale que le programme veut sécuriser constitue un mode d'exploitation adapté à une gestion durable des ressources naturelles et un des éléments de la résilience des sociétés pastorales.

- Composante « lutte contre le changement climatique et ses effets atténuation »

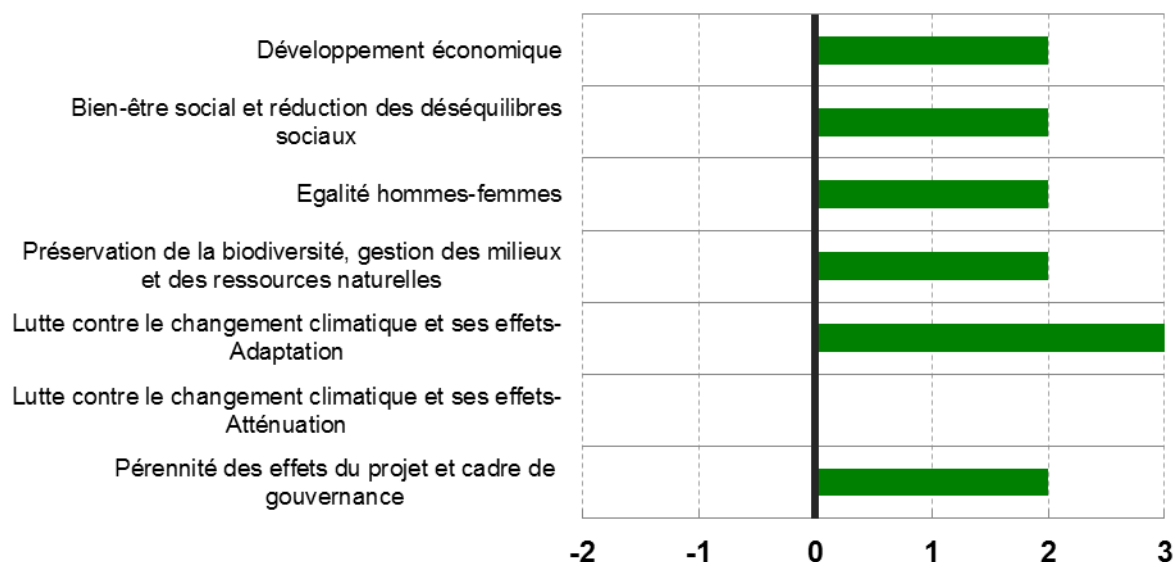
Par le maintien de la biodiversité et du couvert végétal des parcours, l'activité pastorale est réputée améliorer les capacités de séquestration de carbone dans les sols, bien supérieures à la production de gaz à effet de serre engendrée par les activités d'élevage. Les parcours ainsi entretenus sont épargnés par les feux de brousse eux aussi émissifs. Le projet aurait donc globalement un effet positif en termes d'émissions, mais aucune méthodologie certifiée ne permet encore de le quantifier.

• Composante « pérennité du projet et cadre de gouvernance »

La composante centrale d'appui à maîtrise d'ouvrage pour la définition et le pilotage d'un programme national, pour le fonctionnement du mécanisme d'entretien des ouvrages pastoraux et pour l'animation de la plate-forme sectorielle de concertation entre tous les acteurs sera déterminante pour la durabilité du programme financé par le Gouvernement tchadien avec l'appui des PTF et de sa politique sectorielle de développement pastoral comme décrit dans le Code pastoral.

Synthèse et graphique :

Impact du projet sur les 6 dimensions du développement durable



IV - DISPOSITIF DE SUIVI-EVALUATION ET INDICATEURS

Les fonctions de pilotage du programme et de capitalisation des expériences mises en œuvre à travers les projets régionaux qui relèvent de la composante centrale seront appuyées par un mécanisme de suivi-évaluation des résultats économiques (valorisation des productions animales), sociaux (meilleur accès aux services sociaux de base pour les populations pastorales) et environnementaux (suivi des parcours, récupération de surfaces dégradées...). Pour cette dernière dimension, l'importante base de données mise à jour par le laboratoire national de recherche zootechnique (IREN) avec l'appui du CIRAD sera un atout précieux. Une évaluation à mi-parcours est prévue pour tenir compte des avancées du programme permises par les nouveaux financements mobilisés par le Tchad auprès de ses PTF.

Indicateurs d'impact :

Indicateur agrégeables	Valeur indicateur	Unité de mesure
44 - Population bénéficiant directement d'un projet agricole ou d'irrigation :	3 400 000 ruraux dont 125 000 nomades	personnes hommes et femmes

villages concernés et leurs populations		
47 - Surface agricole (et sylvo-pastorale) créée ou dont l'exploitation est appuyée par le programme	300 000 km ² couverts par les stratégies régionales de développement pastoral	km ² cumulés dans les zones appuyées par les composantes régionales du PASTOR
49 - Population résidant sur la zone du projet mise en gestion raisonnée	3 400 000 ruraux dont 125 000 nomades	personnes hommes et femmes
50 - Surface bénéficiant d'une gestion raisonnée des ressources naturelles	2 000 000 ha de pâturages desservis par les ouvrages gérés	ha soumis aux règles de gestion définies par accords sociaux de délimitation et de gestion

Observations : il s'agit des indicateurs attachés à l'ensemble du programme dont la coordination sera assurée par le financement de l'AFD